

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26316**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial en recouvrement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire - Syndicat national des cabinets de recouvrement de créances et de renseignements commerciaux (ANCR)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3301 - Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire

Code(s) NSF :

313t Instruction de dossiers, traitements de flux et de produits financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technico-commercial en recouvrement développe le portefeuille clients de la société qu'il représente. Il vend les produits et services de l'entreprise. Pour cela il prospecte et visite une clientèle de professionnels. Il conseille le client en matière de recouvrement et fidélise la clientèle. Il a un double objectif, augmenter le portefeuille client et le chiffre d'affaires.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Prospector des marchés, analyser des besoins de clients et commercialiser des prestations de recouvrement de créances
- Préparer et initier des actions de recouvrement de créances pour le compte de clients / créanciers
- Développer un portefeuille clients

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technico-commercial en recouvrement exerce son activité dans un cabinet de recouvrement mais peut travailler dans toute entreprise qui opère du recouvrement.

Les emplois occupés peuvent être :

- Chargé d'affaires en recouvrement
- Attaché commercial en recouvrement
- Délégué commercial en recouvrement

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

D1407 : Relation technico-commerciale

K1902 : Collaboration juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule autour des composantes suivantes :

Après un parcours de formation

- Rédaction et présentation d'un plan de commercialisation de prestations de recouvrement
- Analyse de besoins et d'entreprises concernant des prestations de recouvrement
- Préparation d'actions de recouvrement pour le compte d'une entreprise
- Rapport d'expérience en entreprise

En VAE

Après recevabilité et constitution du dossier le candidat passe devant un jury constitué au sein de chaque organisme certificateur, afin d'évaluer les compétences acquises par le candidat à la VAE au cours de son expérience et de vérifier si elles correspondent à celles exigées pour le CQP.

Modalités d'évaluation : examen du dossier, entretien, mise en situation professionnelle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	66% de professionnels 33% de représentants de l'organisme
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Idem
---	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial en recouvrement" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 juin 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[ANCR](#)

[CPNE des Prestataires de Service du Secteur Tertiaire](#)

Lieu(x) de certification :

ANCR (Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances et de Renseignements Commerciaux)
31 rue d'Alleray
75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

A fixer en fonction de la provenance des candidats

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des référentiels :

- CPNE des Prestataires de Service du Secteur Tertiaire
- ANCR Syndicat national des cabinets de recouvrement de créances et de renseignements commerciaux